

## Entretien hivernal 2010-2011

# Mesures prises sur les routes du canton de Neuchâtel

A l'approche de l'hiver, le Service des ponts et chaussées (SPCH) du canton de Neuchâtel par son Office de l'entretien, chargé d'assurer la viabilité des routes cantonales, informe la population des dispositions prises et à prendre pendant la période hivernale. Le SPCH rappelle aussi aux automobilistes d'adapter sa conduite aux conditions et d'équiper son véhicule selon les règles élémentaires de sécurité.

Sur l'autoroute H20 entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, le service hivernal est assuré en permanence. Toutefois, les automobilistes doivent rester vigilants en fonction de l'évolution des conditions météorologiques. Sur les autres axes, lorsque les interventions d'entretien sont réduites, en particulier entre 22 heures et 4 heures du matin, on ne peut pas exclure la présence de neige ou de verglas. En outre, quelques routes secondaires très exposées et/ou peu utilisées seront fermées au trafic en cas de fortes chutes de neige ou de formation de congères, leur réouverture étant conditionnée par les prévisions météorologiques (voir le plan des routes concernées sur [www.ne.ch/spch](http://www.ne.ch/spch)).

Les chaussées seront dégagées en priorité tandis que les trottoirs dont le SPCH assure le déneigement seront ouverts dans un second temps, cela afin de diminuer les coûts élevés liés au chargement et à l'évacuation de la neige. L'épandage de fondants chimiques (sel, calcium) sera réservé aux situations de réelle nécessité en tenant compte des critères liés à la sécurité routière et au respect de l'environnement.

### Recommandations aux automobilistes

En hiver, des conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence. Il appartient donc à chaque usager d'adapter sa conduite et son comportement aux conditions constatées, ou prévisibles, de l'état des chaussées et d'utiliser un véhicule équipé en conséquence.

En début de saison hivernale, l'apparition de gel soudain, souvent dû à des pluies ou brouillards givrants, ne peut être prévenue par des salages sur l'entier du réseau pour pallier des événements locaux. En fin de saison, les routes peuvent être rendues localement glissantes par des giboulées isolées. Il convient donc d'adapter sa vitesse de circulation en cas d'incertitude, ainsi qu'à la sortie d'ouvrages couverts.

La Police neuchâteloise recommande aux automobilistes de:

- Circuler avec un véhicule parfaitement équipé pour l'hiver (pneus d'hiver montés avant l'arrivée des premières neiges, chaînes à neige à disposition);
- Dégivrer ou déneiger totalement les vitres, les rétroviseurs, les plaques, ainsi que l'éclairage;

- Adapter vitesse et conduite aux conditions de la route, dont l'état peut brusquement changer;
- Observer une distance suffisante par rapport aux autres usagers de la route, afin de pouvoir s'arrêter en tout temps;
- Respecter scrupuleusement la signalisation mise en place, ainsi que les ordres donnés par la police;
- Tenir compte de temps de déplacement plus longs en fonction des conditions météorologiques;
- Faire preuve de patience en cas d'événements imprévus sur la route (routes bloquées, déviations, accidents, etc.).

La Police neuchâteloise rappelle en outre qu'en cas d'accident, le fait de circuler avec des pneus d'été est considéré comme une circonstance aggravante et que mention en sera faite dans le rapport dressé. Par ailleurs, les automobilistes qui circuleront avec des vitres, des rétroviseurs, des plaques, ainsi qu'un éclairage non dégivrés ou non dégagés totalement seront sanctionnés. S'agissant du fait de rouler avec un pare-brise qui n'est pas entièrement dégagé, compte tenu du sérieux danger que cela représente, les conducteurs encourent une contravention et une mesure administrative pouvant entraîner un retrait de permis.

**Pour de plus amples renseignements:**

**M. Aldo Cantoni, chef de l'Office de l'entretien au Service des ponts et chaussées,  
tél. 032 889 57 12.**

Neuchâtel, le 18 novembre 2010